

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée E n°576 située à La Cornella

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Corinne BOYER pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
Sébastien BEVOZ pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
Marie-H. PERILLAT pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Sonia ZANI

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Antoine PELILLO concernant son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section E n°576, d'une superficie de 4 161 m² dont 882 m² en zone UX et 3 279 m² en zone N. En effet, Monsieur PELILLO acquiert pour son activité professionnelle un terrain appartenant à Haut-Bugey Agglomération situé en zone artisanale la Cornella.

L'estimation de France Domaine en date du 16 novembre dernier fait état d'une valeur de 2 400€ avec une marge d'appréciation de 10 %.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 1^{er} décembre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce tènement à Monsieur Antoine PELILLO, au prix de 2 400 € H.T, les frais de notaire restant à sa charge.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de céder à Monsieur Antoine PELILLO la parcelle cadastrée section E n°576, d'une superficie de 4 161 m² au prix de 2 400 € H.T, les frais de notaire restant à sa charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie Certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN